



HAL
open science

Forced Displacements and Conflicts for Urban Legitimacy in Southern Cities

Amandine Spire, Julie Blot

► **To cite this version:**

Amandine Spire, Julie Blot. Forced Displacements and Conflicts for Urban Legitimacy in Southern Cities. *L'Espace Politique*, 2014, 22, 10.4000/espacepolitique.2893 . hal-01882573

HAL Id: hal-01882573

<https://hal.science/hal-01882573>

Submitted on 27 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'Espace Politique

Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique

22 | 2014-1

Déplacements forcés dans les villes du Sud : les déguerpissements en question

Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud

Forced Displacements and Conflicts for Urban Legitimacy in Southern Cities

Julie Blot et Amandine Spire



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/2893>

DOI : 10.4000/espacepolitique.2893

ISSN : 1958-5500

Éditeur

Université de Reims Champagne-Ardenne

Ce document vous est offert par Université Paris Diderot - Paris 7



Référence électronique

Julie Blot et Amandine Spire, « Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud », *L'Espace Politique* [En ligne], 22 | 2014-1, mis en ligne le 17 mars 2014, consulté le 05 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/2893> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.2893

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2018.



Les contenus de *L'Espace politique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud

Forced Displacements and Conflicts for Urban Legitimacy in Southern Cities

Julie Blot et Amandine Spire

- 1 À l'échelle internationale, le terme de « déplacé » renvoie à un statut reconnu depuis 1998 par les Nations Unies pour désigner des personnes forcées à fuir leur lieu de résidence habituel dans une situation de crise, notamment en raison d'un conflit armé, sans franchir de frontière internationale. Ce numéro de *L'Espace politique* souhaite déplacer la focale d'observation, en passant de l'échelle nationale à l'échelle de la ville, en prêtant attention aux déplacements forcés qui s'opèrent dans le cadre de transformations urbaines, dans un contexte « hors crise » au sens géopolitique. Ce glissement scalaire met en lumière la généralisation actuelle de mobilités sous contrainte intra-urbaines lors d'opérations d'éviction ou de « déguerpissement ». À la différence de l'expropriation, autre forme de mobilité forcée intra-urbaine, les déguerpissements prennent place sur des terrains considérés, au moins en partie, comme relevant du domaine public et concernent des citoyens catégorisés comme illégaux, n'ayant peu ou pas de droits fonciers. Le déguerpissement peut se définir comme une expulsion collective et contrainte d'individus qui ne possèdent pas de droits reconnus sur les parcelles qu'ils occupent. Le recours à la violence, physique ou symbolique, accompagne généralement la procédure : les déguerpis sont le plus souvent déplacés par la force, ou brutalement sommés de quitter leur lieu de résidence.
- 2 La conduite des déguerpissements est une pratique diffuse dans le temps et dans l'espace des grandes métropoles du Sud au point que l'on peut se demander si l'on n'assiste pas, aujourd'hui, au renouvellement d'un ancien mode de production de la ville. Les déguerpissements contemporains réactivent en effet des héritages ambigus avec les opérations passées caractérisées par des interventions brutales (urbanisme du bulldozer) pour « assainir » le tissu urbain (Talercio, 2008 ; Osmont, 1995) dans le cadre de régimes

politiques autoritaires. Les modalités des opérations contemporaines apparaissent fort différentes d'une société à une autre, en termes de gouvernance, de temporalités, de registres de justification et de projet urbain (tant dans le devenir des espaces libérés que dans celui des possibles espaces de « réinstallation »). Toutefois, le point commun des mobilités forcées provoquées par les déguerpissements passés et présents dans les villes du Sud réside dans un rapport de force généralement violent entre déguerpis et « déguerpisseurs » attirés par la reconquête des espaces centraux et péri-centraux revalorisés. Les déguerpissements révèlent des effets de concurrence dans la manière de produire la ville au Sud et donnent naissance à la constitution de registres de légitimité, explicites ou implicites, de la condition citadine et des modalités de production de l'espace urbain, au centre et en périphérie. Face à ces évolutions, peut-on considérer que les déguerpissements permettent de relire la formulation (et la revendication ou non) d'un droit à être *de* la ville et *en* ville dans les métropoles du Sud ?

- 3 Ce numéro spécial de *l'Espace politique* a été pour nous l'occasion d'élargir la confrontation de terrains forts différents. Lors de la genèse du projet, nous avons mis en regard nos terrains de recherches respectifs à savoir Lomé au Togo et Phnom Penh au Cambodge afin de confronter la nature et les enjeux des déguerpissements passés et actuels, résidentiels et commerciaux. Dans deux sociétés éloignées en termes politiques, culturels, sociaux et économiques, le point de départ de la réflexion était que l'histoire et la généralisation des déplacements forcés en ville permettaient de lire la production de droits différenciés à travers la création et l'intériorisation de différents registres de légitimité à être en ville et de la ville. Les nombreux textes qui nous sont parvenus lors de l'appel à contribution nous ont permis d'enrichir nos réflexions et nous avons finalement retenu neuf papiers qui étayaient le propos de cet article introductif, tout comme les analyses tirées de nos terrains personnels. Ce texte est donc pour nous l'occasion inédite de mettre en chantier les questions posées lors de la mise en place de déguerpissements à partir d'un éclairage particulier, celui de Lomé et Phnom Penh complété par les précieux travaux qui composent ce numéro et qui portent sur les cas d'Abidjan, Lalibela, Hô Chi Minh Ville, Libreville, Mexico, Nouakchott, Rio de Janeiro et Shanghai.
- 4 Ces travaux ont montré que malgré les alternatives proposées et les recommandations formulées par les instances internationales, le déguerpissement reste une méthode très souvent employée pour nettoyer les villes du Sud de citoyens considérés comme « indésirables » en reléguant ces derniers aux marges de la cité. Quelles sont les différentes formes de déguerpissement d'une société à l'autre, d'un système politique à l'autre ? Au nom de quels principes et de quels projets ces opérations sont-elles menées ? Et surtout comment ces moments forts de transformations urbaines produisent-ils des registres de légitimité concurrents dans la manière de produire la ville ?

Passées et présentes : les opérations de déplacements forcés

- 5 La confrontation des travaux actuels traitant des transformations urbaines dans les sociétés du Sud marquées par les déplacements forcés intra-urbains conduit à une première série de questions autour des catégories employées par les décideurs (municipalités, État, bailleurs internationaux) comme par les citoyens pour désigner les opérations de relégation forcée. Une diversité de termes apparaît lorsque l'on consulte la littérature scientifique francophone ou les articles de presse ayant trait aux évictions

dans les villes du Sud : déguerpissement, délogement, délocalisation, relégation en périphérie, recasement, réinstallation, etc. La variété des termes employés traduit-elle la difficile réduction de ces processus en un terme unique ? Ou bien doit-on considérer que cela manifeste une réticence à utiliser un mot connoté « africain » ? Ces termes reflètent sans doute une histoire plurielle des déplacements forcés à l'échelle urbaine au sein de régimes politiques qui véhiculent des conceptions mouvantes du droit à avoir une place en ville.

Le « déguerpissement » comme vocable africaniste ?

- 6 Le terme de déguerpissement, tel qu'on l'entend ici, apparaît à l'époque coloniale, en Afrique de l'Ouest (Talercio, 2008 ; Dorier-Apprill, 2001) pour nommer la procédure consistant à démolir autoritairement des portions de ville. Ce numéro spécial de l'Espace Politique a été l'occasion de revenir sur le sens même du mot. Christian Bouquet et Irène Kassi-Djodjo proposent un retour sur l'étymologie du terme « déguerpissement » remontant à son sens le plus ancien et juridique, pour en étudier l'évolution sémantique et grammaticale attesté par son usage actuel en Afrique francophone. Si déguerpiser signifie « fuir » dans sa forme transitive, le verbe peut aussi signifier « chasser » dans sa forme intransitive. Dans les deux cas il s'agit d'une expression du registre familier, qui souligne la précipitation et la violence. La connotation africaine du terme de déguerpissement est ancienne puisque « le terme (et le procédé) [ont d'abord été] employés par l'administration coloniale française à Dakar (expulsion *manu militari* de bidonvillois du quartier de La Médina à Dakar vers les dunes non viabilisées de Pikine) [...] » (Dorrier-Apprill, 2001, p.75). Cependant le mot s'est vite exporté et n'était pas si rare d'usage puisqu'on le retrouve notamment dans les archives d'Indochine, dans un courrier du directeur de la société indochinoise de plantation de Mimot (Cambodge) adressé par le directeur au Résident¹ de Kampong Cham, lors de l'évocation des éventuelles « indemnités de déguerpissement prévues par le cahier des charges » (courrier datant du 16 novembre 1927). On retrouve par la suite le terme dans les années 1950, employé différemment par l'armée française dans un contexte belliqueux : il s'agit alors de l'évacuation de populations autour de « points sensibles » (risquant d'être bombardés)².
- 7 Les textes qui ont été envoyés en réponse à l'appel sont ainsi loin de ne concerner que les villes africaines, proposant d'observer les déguerpissements tant en Asie qu'en Amérique latine. Même si les auteurs travaillant sur des terrains latino-américains ou asiatiques mobilisent le terme avec prudence, c'est bien la généralisation des pratiques de déplacements forcés et la banalisation du déguerpissement dans les politiques urbaines du Sud que ce numéro thématique permet d'interroger. Dans différents contextes, les déguerpissements actuels réactivent à différents degrés des pratiques anciennes d'aménagement de l'espace urbain. Ils traduisent des conflits autour de l'appropriation et de l'usage du foncier urbain, inscrits dans la durée. Les déguerpis occupent des terrains selon différents types de droits généralement non reconnus par les autorités urbaines qui considèrent illégal ou illégitime un vaste ensemble de référents définissant d'anciens modes d'occupation de la terre (droits coutumiers, concession, possession acquisitive, etc.).
- 8 Les déguerpissements reposent en effet sur des conflits autour de la reconnaissance du droit à occuper des espaces convoités mais aussi du droit à être considérés comme citoyens. Les déguerpis sont avant tout des citoyens marginaux ou marginalisés dans le

temps long, pour des raisons socio-économiques, ethniques ou politique. Ainsi à Lomé, le zongo est un quartier regroupant des citadins considérés comme étrangers car originellement et majoritairement composés de commerçants haoussas et musulmans (Spire, 2011). Les zongos ont en effet vu leur essor en tant qu'escalas le long des réseaux marchands établis au cours du XIX^{ème} siècle. Le zongo de Lomé a été déguerpi à quatre reprises au cours du XX^{ème} siècle, sans cesse au-delà des limites de l'espace urbanisé. Il s'agit de déguerpissements singuliers et en même temps génériques en Afrique de l'Ouest, caractérisant l'histoire du développement des quartiers zongo aux marges des sociétés urbaines, rappelant aux citadins le caractère supposé temporaire de leur présence.

- 9 Consolidé en Afrique à l'époque coloniale, le terme de « déguerpissement » renvoie à la pratique de déplacements forcés anciens et actuels dans les villes du Sud. L'usage encore limité voire circonspect du vocable de déguerpissement par les chercheurs tout comme par les acteurs impliqués dans les opérations semble éloquent : les déplacements forcés en milieu urbain sont décrits, vécus et analysés différemment selon le contexte d'énonciation et l'angle d'analyse. Les articles présentés dans ce numéro renforcent l'idée que les mots employés pour dire le déplacement forcé révèlent des capacités à dire la légitimité ou l'illégitimité de l'occupation de l'espace urbain.

Déguerpir et laisser la place libre : les mots pour dire le déplacement forcé

- 10 En Afrique, à l'époque coloniale, les déguerpissements étaient des opérations brutales mises en œuvre directement par l'acteur étatique. Les déguerpissements actuels sont produits par une pluralité d'acteurs, situés à différentes échelles : citadins, ONG, municipalités, spéculateurs immobiliers, bailleurs internationaux. Les mots employés pour désigner les déguerpissements se déclinent en fonction des contextes et de la situation des acteurs : « délogement », « déplacement », « délocalisation », « éviction », « expulsion »... Le foisonnement de mots pour dire le déguerpissement s'explique-t-il par la connotation coloniale, autoritaire et peut-être africaine de ces processus de renouvellement urbain ?
- 11 Les travaux rassemblés dans ce numéro signalent assez bien la banalisation du terme par les chercheurs ayant pour terrain des métropoles situées en Afrique francophone. En Côte d'Ivoire, tout comme en Mauritanie, au Gabon ou au Togo, l'opération est bien connue et le terme courant même si son usage reste circonstancié et parfois sujet à controverse.
- 12 À Lomé, lors des enquêtes menées en 2010 et 2012, une attention particulière a été portée aux termes utilisés par les citadins du nouveau Zongo pour exprimer l'histoire de l'ancien déplacement forcé de 1977. Le mot déguerpissement n'est pas prononcé par la très grande majorité des citadins interrogés alors qu'il est très fréquemment mobilisé par les urbanistes (notamment de l'EAMAU - école africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme de Lomé), par les géographes de l'Université ou encore par les architectes évoquant l'histoire du quartier zongo. Pour évoquer le déplacement forcé du centre à la périphérie, les zongolais emploient différents termes : « recasement », « déplacement », « transfert », « délogement ». Il est probable que dans le contexte d'entretien, l'usage du terme déguerpissement aurait une connotation négative et manifesterait par conséquent une posture critique vis-à-vis des autorités politiques passées et actuelles (qui présente une singulière filiation au Togo en raison du maintien d'un clan politique dominé par une

famille). Dire le déguerpissement serait-ce alors dénoncer une dimension autoritaire et coercitive des déplacements forcés en ville ?

- 13 Le déguerpissement comme catégorie « de pratique » révèle en tout cas des rapports de pouvoir que nous aborderons dans la deuxième partie de ce texte. En revanche, en tant que catégorie d'analyse, les chercheurs travaillant sur des terrains africains témoignent d'un certain consensus dans la mobilisation du terme.
- 14 Au sujet de terrains non africains, l'usage du mot déguerpissement reste encore circonspect. Pour décrire les déplacements forcés orchestrés à Rio de Janeiro en vue de l'accueil des grands événements sportifs de 2014 et 2016, J. Ninnin n'emploie pas le terme mais ceux d'éviction ou d'expulsion. Comme dans de nombreuses villes, la municipalité procède actuellement à la construction d'un espace-vitrine qui passe par la récupération de zones foncières occupées par des citoyens qui sont alors exclus ou relégués aux marges de la nouvelle ville promue (Berry-Chikhaoui, 2007). L'absence du mot déguerpissement pour analyser les déplacements forcés actuels dans la métropole carioca paraît liée à l'environnement institutionnel et politique des opérations. Le mot de déguerpissement va à l'encontre de la promotion d'espaces de négociation dans un contexte démocratique (avec une Constitution à l'échelle de l'État fédéral qui proclame le droit à la ville et au logement) et minimise probablement le rôle important des indemnités octroyées aux catégories de citoyens déplacés, malgré tout, par la contrainte.
- 15 Il n'est pas nécessaire cependant de cloisonner le terme déguerpissement aux seuls espaces africains puisque les articles rassemblés dans ce numéro traduisent la ressemblance des opérations de déplacements en ville exercées dans des cadres coercitifs. C. Stamm assume ainsi volontairement le mot de déguerpissement pour décrire le déplacement des vendeurs de rue à Mexico, tout en précisant que le mot n'est pas - encore ?- d'usage au sujet des terrains latino-américains.
- 16 En anglais, le déguerpissement est exprimé par différents vocables : *eviction*, *involuntary resettlement* ou *forced removal* en fonction des contextes. Les bailleurs internationaux et la Banque Mondiale en particulier utilisent le terme de *resettlement* qui implique à la fois le mouvement, le déplacement et le possible ancrage dans un nouveau lieu. Les travaux sur l'Inde en langue anglaise emploient fréquemment l'expression « *oustees* » pour désigner les habitants chassés de leur bidonville. « *To oust* » signifiant « chasser », ce terme est celui qui se rapproche le plus de « déguerpissement » car tous deux relèvent du registre familier et laissent entendre une connotation négative conjuguée à l'idée de brutalité et de violence.
- 17 Dans le cadre du régime foncier socialiste vietnamien, les procédures d'éviction sont désignées par des termes que Marie Gibert traduit par « récupération » ou « libération » de terrains qu'ils soient légalement ou illégalement détenus par leurs occupants. M. Bridonneau évoque également le rôle significatif du vocabulaire amharique choisi par les experts employés par l'État éthiopien pour communiquer avec les populations locales de Lalibela au sujet des programmes de déplacement. Ce vocabulaire n'est pas compris ni repris par les habitants. On retrouve ce décalage entre la langue des populations affectées et le langage officiel au Cambodge : en Khmer le déguerpissement peut être traduit par « le fait de chasser loin » (*kar bandeng cheng chnay*), expression du registre familier employée par les personnes affectées ou menacées d'éviction, qui n'est pas reprise dans les documents opérationnels où l'on préfère parler de « déménagement » ou de « transfert ». Les mots pour dire le déguerpissement minimisent alors la brutalité et l'autoritarisme des opérations de déplacement forcés. Des États particulièrement

autoritaires comme le Cambodge ou le Vietnam emploient des mots aux connotations presque positives, peu en rapport avec la réalité de ces opérations. Ce foisonnement de termes dans les différentes langues reflète une histoire plurielle des déplacements forcés en ville au sein de régimes politiques qui détiennent des conceptions mouvantes de l'illégalité.

La production de la ville dans des rapports de force inégaux

- 18 Les politiques de déplacements forcés en ville ont lieu dans des contextes extrêmement divers comme en témoignent les articles rassemblés dans ce numéro. De l'éviction pure et simple aux propositions de « recasement » sur des parcelles assainies ou d'accès au logement social, les mesures adoptées par les acteurs du déguerpissement divergent en fonction du contexte politique et foncier et des moyens dont sont dotés les programmes de réinstallation. Quelles sont les conséquences de ces déplacements forcés ? Peut-on voir dans ces déplacements forcés une chance d'accès au foncier régulier pour les citadins pauvres, ce que certains auteurs considèrent comme une forme de sécurisation foncière ? Ou au contraire s'agit-il d'une façon d'éloigner certains groupes marginalisés des ressources urbaines localisées au centre-ville ? En quoi ces déplacements forcés renforcent-ils l'intériorisation et la normalisation du renoncement à l'occupation de certaines places ?

Brutalité et violence du processus

- 19 Les méthodes employées pour déguerpier sont proches d'un pays à l'autre et la précipitation en est une caractéristique commune. Même lorsque le processus de déplacement est prévu de longue date et fait partie d'un projet de développement, le déplacement a lieu dans l'urgence et la violence, ne laissant pas toujours le temps aux personnes déplacées de rassembler leurs effets personnels. Le moment du déguerpissement est vécu par nombre de citadins comme un traumatisme et reste dans les mémoires comme un événement marquant. Les récits qui en sont fait peuvent se faire écho, d'une société à l'autre.

Lalibela, Ethiopie, 2010 : « Nous avons été les premiers à quitter nos maisons parce que nous n'avons rien. Nous n'avons pas d'argent, nous sommes pauvres [...]. Le Maire et le chef du Bureau de la Culture et du Tourisme nous ont forcés à partir [...]. À ce moment-là, nous n'étions pas prêts. Ils sont venus avec le qebelé. Ils nous ont dit de partir et nous avons perdu nos affaires parce que nous devions nous dépêcher. Nous avons cassé les verres, les photographies ». (Entretien mené en 2010 cité par Bridonneau)

- 20 Phnom Penh, Cambodge, 2008 : « *La police est venue, ils ont demandé aux habitants de détruire eux-mêmes leurs logement. Bien sûr, les gens refusaient, parce qu'ils ne croyaient pas qu'on leur donnerait un appartement dans le building malgré les promesses des policiers qui disaient que ce le déplacement serait temporaire. Alors les forces de l'ordre nous ont expulsés en pleine nuit. Certaines pleuraient en montant dans les camions et d'autres ne voulaient pas quitter leurs maisons, ou prenaient trop de temps en préparant leurs affaires. Alors, les policiers sont intervenus directement, ils ont utilisé des bâtons électriques [taser] et ont lancé des décharges à certains.* » (Ancienne habitante de Borei Keila, entretien mené en 2009, Blot, 2013, p.180).

- 21 Quand les déguerpis ne sont pas jetés dans des camions et conduits de force vers leur nouveau site, il arrive qu'on leur demande de détruire eux-mêmes leur logement : « *Les habitants déguerpis ont le plus souvent détruit eux-mêmes leur maison, au moins en partie, afin de récupérer des matériaux de construction [...] S'il y a un intérêt matériel évident à détruire sa maison soi-même, cela n'enlève pas la violence symbolique d'un tel acte, surtout quand on sait les efforts que ces citoyens ont fournis pour parvenir à construire leurs maisons.* » (Vivet, 2010, p.382) Ces différentes formes de violence, physique ou symbolique, mettent les déplacés dans un rôle d'inférieurs en disqualifiant leur mode de vie.
- 22 La relégation spatiale et sociale des déplacés aux marges de la cité est le produit d'un rapport de force entre une pluralité d'acteurs plus ou moins identifiés par les citoyens mais assez semblables d'une société à l'autre. Schématiquement, il résulte de la confrontation entre des populations marginales (marchands de rue, étrangers, résidents pauvres de quartiers dégradés) et des « déguerpisseurs » requérant l'évacuation et s'appuyant sur un pouvoir établi à différentes échelles : État, autorités locales, promoteurs, sociétés privées. Des négociations peuvent avoir lieu entre ces différentes parties principalement autour de l'octroi de compensations. Comme dans tout rapport de force, des stratégies différenciées émanent en fonction des rapports de pouvoir. Parmi les habitants ou commerçants menacés d'éviction, une partie peut se résigner à partir trouver une place ailleurs en ayant (ou non) reçu une compensation financière ou foncière, tandis que les jusqu'au-boutistes se maintiennent sur les terrains controversés le plus longtemps possible dans l'espoir d'obtenir gain de cause, ou au moins, une meilleure compensation. Ces différentes stratégies traduisent une « diversité de profil des expulsés » (Marie Gibert) qui agissent individuellement en fonction de leurs ressources économiques et sociales. La brutalité et la violence des opérations résident ainsi dans l'atomisation des stratégies à l'échelle même du quartier.
- 23 Par ailleurs, le quartier dont sont chassés les déguerpis est l'objet d'une certaine nostalgie (Spire *et al.*, 2014) produite en partie par la violence du processus de déterritorialisation. Les anciens citoyens déguerpis opposent systématiquement un avant et un après pour signifier la rupture géographique et temporelle créée par le déguerpissement. Qu'ils aient été relogés dans des logements sociaux ou recasés sur des parcelles en périphérie, les déguerpis se souviennent de leur ancien quartier en des termes parfois très positifs au point de donner naissance au mythe du bidonville où régnait la solidarité, où les denrées étaient bon marché, où il était aisé de pratiquer le commerce... La déterritorialisation est durement ressentie dans le cas d'anciens quartiers résidentiels car un certain nombre de pratiques et de représentations y sont attachées : les relations de clientèle et de voisinage, mais aussi le culte des génies, l'hommage aux ancêtres... ces appropriations sont d'autant plus difficiles à reterritorialisation vers un ailleurs non souhaité qu'elles sont symboliquement attachées à des endroits précis : un marché, un arbre, un hôtel, etc. Pour les déguerpis, le déplacement signifie donc renoncer à un lieu qu'ils ont construit et fait vivre pendant des années. Ils savent qu'ils ne pourront plus y retourner parce que l'accès en sera physiquement interdit, ou géographiquement trop éloigné, ou encore parce qu'il leur sera devenu socialement inaccessible. Tout en reconnaissant les difficultés quotidiennes du quartier quitté (« on était entassé », « ça n'était pas bien organisé », « on vivait dans la boue »), les anciens déplacés regrettent l'éloignement des nouveaux espaces attribués ou investis. L'accès à la centralité, ou du moins une centralité vécue par les citoyens en fonction de leurs habitudes de vie, apparaît comme un enjeu majeur des déguerpissements, qui pose incidemment la question de la localisation juste ou injuste.

La relocalisation dans le temps : des formes de normalisation ?

- 24 Les opérations de déguerpissement impliquent non seulement une déterritorialisation forcée mais aussi, souvent, une réinstallation imposée, comme le souligne bien le terme anglais « *resettlement* », difficile à traduire en français et parfois employé tel quel (notamment par M. Bridonneau), qui suggère une forme de reterritorialisation, d'ancrage dans un nouveau lieu. Là encore, le vocabulaire employé varie selon les lieux et les époques : « *relocation site* » en anglais, « site de relocalisation », « trame d'accueil », « zone de recasement »... C'est souvent une réalité comparable que traduisent ces termes : des lieux isolés, lotis à la hâte, suivant un plan géométrique, dénotant dans le paysage. Les espaces alloués aux déguerpis, situés en périphérie, sont fréquemment de simples terrains vagues, ou d'anciennes parcelles agricoles, qui n'ont parfois pas même été viabilisées avant l'arrivée des déplacés. Les recasés décrivent souvent une période de « camping » sur le site, durant laquelle le temporaire est de règle et l'incertitude quotidienne. Les uns font le choix de rester sur le site et tentent d'y habiter malgré l'éloignement, d'autres abandonnent la parcelle qui leur est attribuée ou la revendent pour tenter de se retrouver une place en ville. Ces « sites » sont des espaces particuliers, dotés d'une identité propre : ils ne sont ni vraiment des villages, ni vraiment des quartiers, leurs occupants vivent majoritairement d'activités urbaines, mais leur environnement est fortement rural.
- 25 La réinstallation des populations est une recommandation de la Banque Mondiale dans les cas de déplacement « involontaire » qui ne peuvent être évités. La Banque tente de planifier ces réinstallations de façon à limiter l'impact négatif du déplacement dans les projets auxquels elle participe (World Bank, 2004). Recaser les déguerpis est une pratique fréquente et qui semble se généraliser, même lorsqu'aucun droit foncier n'est reconnu, cela apparaît comme une obligation morale ou comme un moyen de limiter les protestations. L'administration coloniale française a initié ce type de politique urbaine par la réinstallation des populations pauvres des quartiers de Casablanca vers des « trames d'accueil » (Hauw, 2004) ou des dakarois recasés à Pikine (Vernière, 1973). Le principe des trames d'accueil, qui devaient originellement accueillir les migrants pauvres et les encourager à auto-construire leurs logements sur des terrains viabilisés, a changé de destination pour se muer en sites de recasement à destination des déguerpis. Ce modèle a inspiré les programmes de « *site and service* » proposés aux déplacés dans le cadre de projets urbains depuis les années 1950 : en fournissant le site, les services de base et des titres fonciers, on permettrait aux déguerpis d'intégrer la ville formelle via sa périphérie. Or, le mécanisme de reterritorialisation d'un groupe de déplacé dans un espace périphérique n'est pas si simple ou si linéaire, les nombreuses expériences ont montré que les réinstallations sont coûteuses pour les déguerpis, peu concluantes en termes d'amélioration des conditions de vie. L'accès à la propriété privée pour les déplacés n'apparaissent plus comme des conditions suffisantes à la réussite d'un plan de réinstallation (Payne, Durand-Lasserve, Rakodi, 2009).
- 26 Les sites de recasement connaissent des évolutions diverses, les uns se vident assez rapidement et n'accueillent plus sur place que les ménages n'ayant aucune alternative, tandis que d'autres, mieux situés, plus peuplés, mieux aménagés, perdurent jusqu'à intégrer la banlieue à mesure que le front urbain progresse. Aussi les conditions de vie des déplacés peuvent évoluer, depuis leur arrivée « en brousse » ou « au milieu des

rizières » à une forme de périurbanisation qui leur permet de retrouver des facilités proches de celles dont ils disposaient en ville. Par ailleurs, au sein des sites, les stratégies diffèrent : certains déguerpis cherchent absolument à conserver leur parcelle, qui représente une certaine sécurité foncière à moyen terme. En revanche, les travailleurs saisonniers ne sont pas vraiment intéressés par ce type de solution, de même que les citadins dont les ressources dépendent étroitement de la centralité urbaine et qui tentent de regagner le centre-ville. Le site de relocalisation peut également accueillir de nouveaux occupants, à savoir des urbains qui cherchent à acquérir un terrain pour y construire un logement en périphérie, où le foncier demeure accessible. Ainsi un véritable marché foncier s'organise dans les sites aux localisations les plus attractives.

- 27 On peut se demander si à travers les pratiques de « relocalisation » qui se généralisent on ne cherche pas tant à déplacer qu'à fixer certaines populations hors-la-ville. Accepter le principe de la relocalisation c'est normaliser le fait que certaines catégories de citadins ne peuvent pas vivre dans une ville où la marchandisation du foncier exclut.

Discours, justifications et contestations : la normalisation des déguerpissements

- 28 Les déguerpissements en tant que moment conflictuels sont particulièrement propices à l'étude de discours contradictoires sur la « juste place ». Comment comprendre les justifications et les compromis qui émergent au cœur des conflits qui entourent les déguerpissements ?

Discours divergents sur la condition de déguerpis

- 29 Qu'il s'agisse de protéger le patrimoine historique (Bridonneau), de reconquérir des espaces publics (Bouquet, Kassi-Djodjo), de minimiser des risques environnementaux ou d'adapter les infrastructures urbaines en vue d'événements sportifs internationaux (Ninnin), les raisons *a priori* valables ne manquent pas pour justifier le déplacement dans les politiques de renouvellement urbain. Les pêcheurs étrangers de Libreville sont expulsés dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine et la criminalité (Nguema et Loungou), tandis que les petits vendeurs de rue sont chassés au nom de la mise en ordre des voies publiques (Stamm), et les migrants pauvres de Shanghai sont déplacés pour permettre la réhabilitation de quartiers vétustes et insalubres (Zaoh et Padovani). Les autorités ont recours à des justifications empruntant à des arguments assez difficilement attaquables, qu'ils soient économiques, sociaux, écologiques ou sécuritaires. En mobilisant la notion d'utilité publique, voire en arguant que le déguerpissement se fait au bénéfice des personnes affectées (pour des raisons de sécurité), les décideurs justifient leur action par le caractère légal de celle-ci (Spire *et al.*, 2014). Dans ce contexte, le déguerpissement s'apparenterait à une forme d'expropriation à destination des occupants informels. Cependant les procédures sont loin d'être aussi rigoureuses que celles de l'expropriation, requérant une juste et préalable compensation. Aussi, le recours à l'argument « légal » s'avère fort ambigu en fonction des contextes politiques et historiques. D'autant que la conduite même des déguerpissements s'inscrit fréquemment dans des registres illégaux ou forts peu légaux.

- 30 C'est avec le recul temporel qu'apparaît cette manipulation de la légalité. Ainsi, en 1977, à Lomé, les terrains périphériques prévus pour la « relocalisation » des déguerpis n'étaient pas constructibles selon le schéma directeur car ils étaient situés dans une zone marécageuse et inondable. Un urbaniste Togolais du Ministère de l'époque avait publiquement fait savoir que « la localisation était une erreur technique, car ce n'était pas une zone habitable, il s'agissait d'une zone *non aedificandi* dans le schéma directeur (...) l'État aurait dû prendre la mesure de cette décision »³. Cet urbaniste avait à l'époque porté cette déclaration à la télévision ce qui provoqua sa mise à l'écart du projet. La décision politique contredisait bien le diagnostic technique. Pour détourner les obstacles mis en avant par certains agents, un comité interministériel consultatif a été chargé de l'examen des dossiers et de la réalisation des affectations (pour les futurs équipements publics, les lieux de culte, etc.). Comme le souligne un ancien représentant ministériel « *cette affaire était politique, et c'est tout. L'État impose, les autres subissent.* »⁴ L'autoritarisme dans la prise de décision s'est concrétisée sur le terrain : face à l'opposition et au refus de quitter le quartier de la part des citoyens, un capitaine de l'armée a été désigné chef des opérations par le gouvernement ; ce sont donc les forces militaires qui ont appliqué l'ordre de « casser » le quartier.
- 31 Ces discours sur la légalité ont pour effet de remettre en cause la légitimité des occupants de terrains visés par les procédures d'expulsion comme le souligne Nguema lorsqu'il prête attention aux oppositions de conception du droit à être en ville à Libreville. La légitimité des résidents ou des commerçants de rue est attaquée par l'angle de la loi foncière : l'installation informelle est jugée illégale sans regard pour les coutumes ou des pratiques en contradiction avec la conception « moderne » du foncier dans le cadre de la libéralisation économique. La non reconnaissance de droits antérieurs dans l'occupation du sol aux déguerpis facilite la justification des opérations par les autorités publiques.
- 32 Contrairement aux réfugiés statutaires et aux déplacés internes, les déguerpis ne bénéficient d'aucune prise en charge par une instance internationale telle que l'ONU. Aussi leur cause est-elle bien moins médiatisée au niveau international de sorte que le statut de victime leur est rarement reconnu. À l'échelle locale, les déguerpis sont fréquemment présentés comme des « squatteurs », des « opportunistes »... Et c'est pourquoi lorsqu'un projet de relocalisation se dessine, la suspicion entoure régulièrement l'enregistrement des ménages bénéficiaires dont on cherche à écarter les « tricheurs » (selon un vocabulaire repris par les ONG) venus s'installer sur le site uniquement pour bénéficier du relogement ou des compensations. Si ce type de comportement existe, il est exagérément mis en avant par les autorités qui discréditent ainsi le groupe concerné par le déguerpissement dans son ensemble et tentent d'imposer des critères d'éligibilité drastiques.
- 33 Ces critères sont fortement influencés par les instances internationales et principaux bailleurs de fonds impliqués dans le financement des grands projets urbains (Banque Mondiale, Unesco, banques de développement régionales, etc.) qui tendent à imposer des normes de « bonne gouvernance » à destination des Suds. Les instruments proposés mettent en avant des valeurs et des pratiques standardisées et internationalisées : la participation des populations (*empowerment, self-aid help*) concernées par les aménagements, le pluralisme des sources de financement, la « répliquabilité » des projets... L'incitation aux « bonnes pratiques » impose des modèles de développement transposables et stéréotypés et conditionne les aides apportées au respect de ces pratiques et à la capacité des États à répondre aux Objectifs du Millénaire pour le

développement notamment. Dans ce cadre se pose la question des projets de développement qui conduisent au déplacement et à l'appauvrissement des populations touchées par les évictions. Cernea travaillant sur l'économie de la réinstallation des populations déguerpies pour cause de projet de développement financé par la Banque Mondiale considère que cela ne doit néanmoins pas pousser à renoncer à tout projet impliquant un déplacement forcé. Selon lui, une telle idée serait « rétrograde » (Cernea, 2003, p.40) et il est plutôt nécessaire de chercher des moyens d'atténuer les effets négatifs du développement. La Banque Mondiale s'est ainsi dotée de « guides » de bonnes pratiques en matière de « déplacement forcés causés par le développement » (*development induced displacement*) incitant à la concertation et à l'établissement de « justes » compensations. Mais ces recommandations ne sont pas contraignantes et laissent place à des interprétations libres de ce que peut être la « juste compensation » qui rende la situation de déguerpis plus acceptable. Le principe même de compensation semble complexe à définir et à négocier, car que compense-t-on ? Sous quelle forme (financière, foncière) ? Est-ce que la valeur du bien perdu peut être évaluée ? Avec quels critères ? L'ancienneté de l'occupation, la valeur du bâti ou de l'étal, la valeur du foncier « libéré » ? Qui évalue la perte ? Peut-on vraiment compenser un déplacement, la perte d'un lieu, d'un ancrage ? Ce qui apparaîtra juste pour les uns ne sera pas nécessairement apprécié par les autres en raison des trajectoires individuelles. D'autant que les instruments de gestion des mobilités forcés sont réappropriés et souvent détournés de leur objectif premier pour laisser perdurer et s'épanouir des régimes autoritaires parés d'une nouvelle légitimité en étant formé au jargon des « bonnes pratiques » afin de présenter les déguerpissements sous un meilleur jour. La compensation ou la relocalisation des déguerpis permettrait alors de perpétuer les pratiques de déplacement forcé en les rendant plus acceptables.

- 34 Aussi, malgré la diversité des modalités de déplacement (négociés ou forcés) et une multiplicité de résultats (du nouveau quartier au village fantôme), malgré les compensations, les déguerpissements normalisent la mise au ban de la cité de certains citoyens, que ce soit sur un mode « *soft* », pour reprendre les mots d'Armelle Choplin, ou sur un mode autoritaire et non négocié. Dans les deux cas, la déterritorialisation entraîne des formes de violence physique ou symbolique qui délégitiment certaines formes d'occupation urbaine.

Le détournement et la normalisation des espaces libérés

- 35 Considérer les déguerpissements dans le temps, en observant le devenir des espaces libérés permet de cerner les logiques d'exclusion à l'échelle de la ville. La dimension politique et économique du processus apparaît alors plus clairement selon l'affectation réservée aux terrains déguerpis. La requalification urbaine et l'embellissement de quartiers autrefois délaissés mais devenus désirables apparaît comme principal moteur des déguerpissements contemporains (on parle de « *market-driven evictions* »). La question de la réappropriation par le marché d'espaces qui jusque-là lui échappaient se pose. N'assiste-t-on pas à une forme de gentrification agressive à mesure que le foncier prend de la valeur ? L'exemple des villes « en transition » du Vietnam et du Cambodge est caractéristique : durant une période de propriété collective régissant l'accès au foncier urbain, toute spéculation était impossible. La libéralisation des économies et la légalisation de la propriété privée entraînent la vente ou la mise en concession de nombreux terrains centraux dans le cadre de projets immobiliers visant les populations

solvables. En raison de manque de transports en commun et des difficultés de circulation dans les grandes métropoles des Suds, la centralité est un atout fondamental, recherché par les nouvelles classes moyennes émergentes. Pour répondre à cette demande, ou en la devançant, les promoteurs privés investissent dans des terrains de bidonville et en évacuent les habitants. Ce constat est d'ailleurs fait par les déplacés eux-mêmes lorsqu'il leur arrive de fréquenter les lieux dont ils ont été chassés et constatent leur réaffectation ; l'enjeu économique que représentait leur ancien quartier n'échappe pas aux déguerpis : « *Nous avons été chassés pour des motifs d'utilité publique, il était question de réhabiliter le quartier et de faire un jardin. [...] Mais maintenant, quand je passe par notre ancien quartier, en ville, je vois des immeubles et des hôtels mais pas de jardin public* » (ancien habitant du quartier du Bassac, Phnom Penh, 2007, Blot, 2013, p.380).

- 36 Derrière les justifications du déguerpissement se cachent bien souvent des motifs tus : des raisons sociales, économiques ou électoralistes qui sont mises à jour par l'observation des opérations dans le temps. À travers l'éviction et le recasement se dessinent des politiques ségrégatives à l'égard de certaines catégories de citoyens dont la place en ville est remise en cause. Le déguerpissement peut apparaître comme un outil pour se débarrasser de populations indésirables auxquelles la citoyenneté est refusée en raison de mode de vie, formes d'habitat ou de commerce minoritaires. Les auteurs qui ont contribué à ce numéro ont tous souligné que les procédures touchent particulièrement des catégories de citoyens pauvres ou vulnérables. Par ces exclusions se pose la question du « droit à la ville » de ces citoyens, non pas en tant qu'individus aspirant à vivre au centre, mais en tant que groupe social discriminé. D'autant que le déplacement forcé peut servir des intérêts purement électoralistes : C. Stamm évoque ainsi le choix stratégique du gouvernement fédéral qui vise les classes moyennes à travers les promesses de « réorganisation » du commerce de rue. La question est donc moins de l'ordre de la protection du patrimoine historique urbain que politique. Les évictions permettent en effet la réalisation de promesses de campagne par une action rapide et visible.
- 37 S. Loungou propose un second niveau de lecture en suggérant que non seulement l'argument de la sécurité était employé pour chasser les pêcheurs étrangers de Libreville, mais qu'à cela s'ajoute une manipulation de l'opinion à l'encontre des populations étrangères pour des raisons purement économiques. Les terres qu'occupent ces pêcheurs sont convoitées par des intérêts privés à mesure que ces quartiers s'urbanisent. En effet, la raison invoquée n'est pas nécessairement révélatrice de l'usage réservé aux zones déguerpies : derrière les arguments portant sur la modernisation, l'utilité publique et la mise en ordre des grandes villes se cachent des intérêts économiques qui se mêlent avec des intérêts privés, voire personnels dans le cadre de régimes politiques corrompus. La libération des quartiers déguerpis au profit de complexes immobiliers à destination des classes moyennes et supérieures se multiplie, nourrissant une spéculation foncière parfois déconnectée de la réalité locale (par exemple à Maputo, Folio, 2007). Ainsi à Phnom Penh les terrains évacués ont été cédés en concession à de grands groupes privés cambodgiens ou étrangers (coréens et indonésiens, en *joint venture*) qui annoncent de vastes projets immobiliers selon des modèles internationaux standardisés, mais le prix des logements est si élevé qu'ils ne rencontrent pas leur public, dans un pays classé parmi les PMA (Blot, Pierdet, 2014). C'est alors moins un projet urbain qui se dessine que la perspective d'une plus-value foncière intéressante à moyen terme. Les cas d'étude traduisant le détournement des opérations sont multiples ; ils illustrent bien que les déguerpissements sont au service de certains intérêts politiques, économiques et sociaux

différents des arguments invoqués pour faire accepter la mobilité forcée. Comment comprendre alors que la relégation forcée entraîne dans certains cas des formes de résignation de la part des déguerpis ou au contraire des mouvements de protestations ?

Quels espaces de contestations : le déguerpissement anormal

- 38 Les citoyens expulsés ou menacés d'expulsion sont inégalement armés pour résister ou protester face aux autorités urbaines généralement appuyées par l'État. L'action répressive directe des autorités peut être le principal frein à toute opposition par l'interdiction des manifestations, l'arrestation et l'emprisonnement des protestataires. Il est évident que les États autoritaires laissent peu de place aux revendications. Dans le cadre contraignant des États autoritaires, on peut également considérer que les citoyens eux-mêmes ont tendance à s'autocensurer, en internalisant une certaine normalité dans les processus d'éviction dont ils sont l'objet. L'intégration des discours stigmatisant les occupations informelles de l'espace et des populations vulnérables qui les occupent ont pour effet de réduire au silence les « sans voix », peu à même de s'opposer au déguerpissement (Zhao & Padovani).
- 39 En premier lieu, une des raisons des silences peut être la difficulté à envisager des opérations orchestrées par des acteurs mal identifiés et souvent réduits à l'État. Les citoyens produisent alors des formes de résignation incarnée par la réplique significative d'une commerçante déguerpie d'un grand axe de circulation à Lomé : « *partout si l'État prend la décision, tu ne peux rien faire* » (2012). Cette première posture résignée traduit un certain fatalisme produit en partie par l'invisibilité des acteurs impliqués dans le déguerpissement. Le fait que les responsables des déguerpissements soient mal identifiés constitue un frein certain à la contestation : sur plusieurs des terrains étudiés, les déguerpis évoquent *a posteriori* des « hommes en uniforme » qui sont parfois des civils payés par une compagnie ayant acquis le terrain convoité et encadrés par des militaires. Ce mélange des genres participe à la confusion de l'intérêt public et des intérêts privés tout en brouillant l'expression du sentiment d'injustice.
- 40 En second lieu, les déguerpis sont dans plusieurs cas des citoyens qui ont une histoire de vie qui banalise en quelque sorte l'injonction à la mobilité en raison de multiples expériences de la contrainte. À Phnom Penh par exemple, les déguerpissements actuels s'inscrivent dans une longue histoire de déplacements forcés entamés depuis la guerre civile, généralisés sous les Khmers Rouges, poursuivis par le retour sur la terre natale et prolongés par l'expérience de la migration. Aussi tous les phnompenhois âgés de plus de trente ans interrogés dans les sites de recasement ont connu plusieurs épisodes de mobilité contrainte au cours de leur vie (Blot, 2013). Ceux qui ont été tour à tour déplacés, réfugiés, rapatriés, migrants, avant d'être déguerpis finissent par voir le déplacement forcé comme l'inéluctable issue de toute tentative d'ancrage. Dans ce contexte, les citoyens développent des formes d'acceptation du déguerpissement qui s'apparente à l'intériorisation de l'absence de droit à détenir une place pérenne en raison de mobilités coercitives qui se répètent dans la durée.
- 41 En troisième lieu, l'absence de contestation peut être produite par l'absence de stratégies collectives. L'action ponctuelle, plutôt que le déguerpissement massif, est ainsi une façon d'affaiblir les liens familiaux, amicaux ou commerciaux entre citoyens comme le montrent plusieurs articles de ce numéro. Les compensations inégales et négociées au coup par coup, le manque d'information, l'absence de politique claire sont autant d'outils que

manient les « déguerpisseurs » et qui ont pour effet de réduire les marges d'action d'un possible collectif. L'offre de compensations individuelle s'avère ainsi un élément dissuasif à la contestation collective en délitant les solidarités qui pourraient se faire jour au sein des quartiers menacés. Le capital social acquis au cours d'années de vie en commun est alors réduit à des stratégies individuelles.

- 42 Cependant, les évictions ne se font pas systématiquement sans opposition de la part des personnes affectées. Les réactions peuvent être violentes et ponctuelles ou politiques et plus encadrées en fonction notamment du degré de démocratisation de la société. Lorsque la pression autoritaire est encore trop forte, la réaction au déguerpissement est souvent la violence, dernier recours de ceux qui ont tout à perdre dans le déplacement forcé de leur logement ou de leur étal. Une façon plus indirecte de refuser le déguerpissement consiste à retourner occuper le terrain une fois que celui-ci a été libéré de ses occupations antérieures. Les textes des auteurs nous apprennent que c'est chose courante tant à Mexico qu'à Abidjan, soulignant ainsi l'échec des tentatives de réimplantation lorsque celles-ci ne répondent pas aux besoins des déguerpis.
- 43 Enfin, l'émergence d'une « société civile » au Brésil ou au Mexique permet un certain nombre de contestations et de concertations évoquées par J. Ninnin et C. Stamm. Pétitions, articles de presse, réseaux sociaux sur internet, manifestations, etc., sont mobilisés pour relayer le message d'une injustice ressentie par les habitants menacés d'éviction. Ces mobilisations rejoignent les mouvements plus larges inscrits dans la mouvance du droit à la ville ou plus généralement des droits de l'homme. Comme le souligne Afenah à propos des mobilisations qui voient le jour à Accra suite au déguerpissement des résidents du quartier central Old Fadama : « *The severity of large-scale forced evictions, the publicity they receive from the media and international organizations such as the UN, Amnesty International, Witness and others, and the fact that the practice violates various different human rights, offers a platform for consolidated and supported action. Human rights violations that occur during forced evictions are much more pertinent than the more concealed effects of market-based evictions* (Afenah, 2010:168). C'est alors que se pose la question des modalités d'une possible re-politisation des débats : les déguerpissements sont-ils des objets propices pour ouvrir une brèche dans la généralisation de la production d'une certaine normalité urbaine, internationalisée et compétitive ? À Rio, les expulsions massives sont dénoncées par des acteurs qui s'interrogent sur le projet d'accueil des Jeux Olympiques et de la coupe du monde de football et dénoncent le coût exorbitant de ces événements au regard des manques criants d'infrastructures et de services publics. Que ces questions soient débattues n'évite pourtant pas les déguerpissements.

Conclusion

- 44 La mise en regard de terrains très différents offerte par ce numéro traitant des déguerpissements dans les villes du Sud permet d'observer des modes opératoires relativement variés mais des problématiques proches dans la généralisation des mobilités forcées à l'échelle intra-urbaine dans le cadre des politiques de renouvellement urbain. Le moment singulier que représente la mobilité coercitive dans l'histoire de ces villes est particulièrement révélateur de rapports de pouvoirs dans la lutte autour de certaines places. Les conflits qui entourent les déguerpissements révèlent la coproduction de registres de légitimité et d'illégitimité citoyennes caractérisée par des processus de normalisation des déguerpissements inscrits à différentes échelles de temps. La

généralisation de ces processus pose la question de la circulation d'un modèle de ville injuste produite à l'échelle locale par des mécanismes de destruction et d'exclusion. Dans le même temps, les différentes formes de contestation et de mobilisation conduisent à se demander comment circulent des mots d'ordre revendicatifs et comment s'établissent d'éventuelles connexions entre ces mouvements. L'internationalisation de pratiques contestables doit-elle conduire à s'interroger sur les possibles codifications du droit à la ville (et dans la ville) en faveur des catégories de citoyens les plus vulnérables ?

BIBLIOGRAPHIE

- AFENAH, A., 2010, (Re)claiming Citizenship Rights in Accra, Ghana, in Sugranyes, A., Mathivet, C., *Cities for All: Experiences and Proposals for the Right to the City*, HIC, Santiago, p. 159 – 167.
- BERRY-CHIKHAOUI, I., 2007, « Les citoyens face aux enjeux d'internationalisation de la ville. » Casablanca et Marseille : où est le Nord, où est le Sud ?, *Autrepart*, n° 41, p. 149-163.
- BLOT, J., 2013, *Les Déguerpissements à Phnom Penh, Cambodge. Déplacements forcés et relocalisations contraintes des citoyens pauvres*, thèse de géographie, Paris, Université Paris IV-Sorbonne.
- BLOT, J., SPIRE, A., 2013, « Déguerpissements », *Hypergé*, URL: <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article567>, consulté le 3 mars 2014.
- BIEHLER, A., 2010, *Enjeux et modes de constitution des espaces publics à Ouagadougou (Burkina Faso)*, thèse de géographie, Paris, Université Paris 1.
- CERNEA, M., 2000, *Risks and reconstruction: experiences of resettlers and refugees*, Washington DC, World Bank.
- CERNEA, 2003, « Pour une nouvelle économie de la réinstallation : critique sociologique du principe de compensation », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 175, p. 39-48
- COQUERY-VIDROVITCH, C., 1993, *Histoire des villes d'Afrique noire, des origines à la colonisation*, Paris, Albin Michel.
- DAVIS, M., 2007, *Le Pire des mondes possibles, De l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte.
- DORRIER-APPRILL, E. (dir), 2001, *Vocabulaire de la ville, notions et références*, Paris, éditions du Temps.
- DUPONT, V., RAMANATHAN, U., 2007, Du traitement des slums à Delhi. Politiques de « nettoyage » et d'embellissement, in Dupont, V., Heuze, D.G. (dir.), *La ville en Asie du Sud : Analyse et mise en perspective* (Purushartha No.26), Paris, EHESS, p. 91-131
- DUPONT, V., 2008, « Slum Demolition in Delhi since the 1990s: An Appraisal », *Economic and Political Weekly*, 43 (28), p. 79-87.
- FOLIO, F., 2007, « Les condominios à Maputo : enjeux sociétaux et spatiaux autour de l'implantation des ensembles résidentiels sécurisés dans la capitale mozambicaine », *Annales de géographie*, n° 655, p. 247-270

GERVAIS-LAMBONY, P., LE BLANC, A., PIERMAY J.-L. (dir.), 2014 (à paraître), *Métropoles en débat : (dé)constructions de la ville compétitive*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest.

HAUW, D., 2004, *Les Opérations de relogement en habitat collectif à Casablanca, de la vision des aménageurs aux pratiques des habitants*, thèse de doctorat, Tours, Université François Rabelais.

LASSAILLY-JACOB, V., MARCHAL, Y., QUESNEL, A. (dir.), 1999, *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*, Collection colloques et séminaires, IRD, Paris.

OSMONT A., 1995, *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Paris, Karthala.

PAYNE, G., DURAND-LASSERVE, A., RAKODI, C., 2009, « The limits of land titling and home ownership », *Environment & Urbanization*, vol.21, p. 443-462

SPIRE A. *et alii.*, (sous presse), *Localisation forcée en ville : l'injustice spatiale et les politiques de déguerpissement en Afrique*, in Gervais-Lambony, P., *et al.*, *La Justice spatiale et la ville, regards du Sud*, Paris, Karthala.

SPIRE A., 2011, *L'étranger et la ville en Afrique de l'Ouest, Lomé au regard d'Accra*, Paris, Karthala.

TALERCIO P., 2008, « Un déguerpissement exemplaire à Ouaga (Burkina Faso) », *Revue Agone*, n° 38-39, p.89-107

VERNIERE, M., 1973, « Campagne, ville, bidonville, banlieue : migrations intera-urbaines vers Dagoudane Pikine, Ville nouvelle de Dakar (Sénégal) », *Cahiers de L'ORSTOM, série sciences humaines*, vol. X, n°2/3, p.216-243

VIVET, J., 2010, *Déplacements forcés et citadinités. Les deslocados de guerra à Maputo (Mozambique)*, thèse de doctorat, Paris, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense.

WORLD BANK, 2004, *Involuntary Resettlement Sourcebook Planning and Implementation in Development Projects*, Washington The World Bank group.

NOTES

1. Cadre de l'administration coloniale française dans les provinces indochinoises
2. Archives d'Indochine, 1867-1956
3. Extrait d'un entretien conduit à Lomé en 2010 lors d'une mission dans le cadre du programme de recherche JUGURTA.
4. Extrait d'entretien, Lomé, 2010.

RÉSUMÉS

Ce numéro de *l'Espace politique* s'intéresse aux déplacements forcés qui prennent place dans le cadre de transformations urbaines, dans un contexte « hors crise » au sens géopolitique. Cette approche met en lumière la généralisation actuelle de mobilités sous contrainte à l'échelle intra-urbaine, au cours de déguerpissements conduits au nom de la rénovation urbaine et dans le cadre de projets de villes compétitives et néolibérales. Malgré les alternatives proposées et les recommandations formulées par les instances internationales, les opérations de mobilités forcées

intra-urbaines sont utilisées pour « nettoyer » les villes du Sud de citadins considérées « indésirables », en reléguant ces derniers aux marges de la cité. À ce titre, les déguerpissements révèlent des rapports de forces inégaux tout en participant à la coproduction de nouveaux référents constitutifs du droit à être en ville. Cet article introductif souhaite présenter les enjeux politiques et sociaux de la mobilité sous contrainte en ville en portant une attention particulière aux conflits et contestations qui entourent les opérations pour cerner les registres de justification qui émanent des acteurs en présence.

This issue of *L'Espace Politique* proposes to pay attention to forced displacement in a context of urban changes rather than in conflict situations. It focuses on forced mobility within urban areas, during evictions conducted on behalf of urban renewal projects in competitive and neoliberal cities. Despite the suggested alternatives and recommendations from international actors, forced evictions are used to “clean” southern cities from their most undesirable city dwellers by relegating them to the margins of the city. In this sense, the evictions reveal unequal power relations during a particular moment that highlights the co-production of new referents of the right to the city. This introductory article intends to underline the political and social challenges of constraint mobility in the city and particularly the conflicts and disputes surrounding so as to identify different justifications emanating from the actors involved in these forced displacement.

INDEX

Mots-clés : déguerpissement, éviction, droit à la ville, relégation

Keywords : forced evictions, relocation, resettlement, right to the city, spatial exclusion

AUTEURS

JULIE BLOT

Docteur en géographie

Université Paris IV-Sorbonne, laboratoire ENeC (UMR 8185), chargée de cours à l'INALCO

julie.blot@voila.fr

AMANDINE SPIRE

Maître de conférences en géographie

Université Paris VII, laboratoire CESSMA

amandine.spire@univ-paris-diderot.fr